

La philosophie en lycée d'enseignement professionnel ?

Michel Tozzi, Professeur des Universités à Montpellier 3

De la philosophie en lycée professionnel ? Quelle idée utopique diront certains ! Une discipline aussi abstraite et difficile avec des élèves en difficulté voire en échec scolaire, qui ont des problèmes linguistiques et conceptuels, qui rejettent l'enseignement général et l'institution, et que les enseignants ont de plus en plus de mal à gérer !

Méfions-nous de certains discours convenus, car la réalité est plus complexe qu'il n'y paraît. Ce n'est pas un hasard si les rapports Blondel et Luppi ont évoqué, il y a quelques années, l'introduction de cette discipline en lycée professionnel. Et il est significatif que dans la consultation Meirieu sur les lycées, ce sont les élèves eux-mêmes qui ont réclamé la philosophie, dénonçant comme une discrimination son absence dans le seul baccalauréat professionnel.

C'est en prenant au mot cette revendication que le Recteur Bloch a lancé à Nantes en 1998, puis à Montpellier en 1999, puis à Reims en 2000, une expérimentation qui se prolonge depuis, et qui pose le problème de l'extension de la philosophie en lycée professionnel. Un colloque a fait le point sur cette expérience le 10 mai 2001 (disponible à l'académie de Reims), et une université d'été s'est tenue fin août 2002 sur la question.

L'association des professeurs de philosophie y fut longtemps hostile : n'allait-on pas voir se multiplier les problèmes rencontrés dans certaines classes techniques, dûs (c'était une des 101 propositions du candidat Mitterrand en 1981) à l'extension de la philosophie dans les séries du baccalauréat technologique non encore couvertes ? Certains enseignants n'allaient-ils pas se voir imposer des classes, voire tout un service, dans un lycée professionnel ? Le débat est aujourd'hui ouvert² notamment après le témoignage de certains enseignants³ et un rapport d'étape de l'Inspection Générale de philosophie en juillet 2000.

Celui-ci propose d'" étendre à d'autres académies " l'expérimentation, d'introduire " dans toutes les actions de formation initiale et continue des séances de travail consacrées à la philosophie en lycée professionnel ", et de " constituer au niveau national... un groupe de réflexion chargé de... coordonner les expériences,... et de réfléchir... à une généralisation éventuelle de l'enseignement philosophique au lycée professionnel ". Il suggère aussi : " pourquoi ne pas proposer aux professeurs de classes préparatoires (volontaires) une classe en lycée professionnel ? ".

Qu'en pensent les personnes concernées ? Les élèves, d'après les enquêtes menées, trouvent dans les cours un climat de respect et de liberté. Ils manifestent une forte capacité d'interrogation, souvent radicale, de parole et de débat, et sentent qu'on les amène à des efforts de réflexion. Il y a des bénéfices constatés dans d'autres matières, et dans leur attitude générale.

Les enseignants, même non volontaires, jugent, à une exception près, l'expérience intéressante, mais à condition d'inventer en permanence, et si l'effectif n'est pas trop lourd. Le clivage semble moins entre élèves de lycée professionnel et de lycée technique qu'entre secteurs industriel (plus difficile), et tertiaire.

Il y a certes des difficultés structurelles : les stages de quatre à six semaines en entreprise coupent la continuité d'une discipline nouvelle qui demande de la lenteur et de la régularité ; l'emploi du temps ajoute souvent deux heures à des horaires déjà très chargés. Mais c'est le rapport à la langue qui semble l'obstacle majeur. A l'écrit massivement : difficulté de prendre des notes, de rédiger une page, de lire un texte d'une cinquantaine de lignes. L'expression orale est privilégiée : mais elle frappe par sa spontanéité, parfois sa violence, sa brièveté, son caractère péremptoire : or le travail de la pensée est exigeant.

Que conclure pour l'instant ? Que les élèves, les enseignants et l'institution tirent un bilan globalement positif interroge sur l'occasion à saisir. Celle-ci tient-elle à la dynamique du caractère expérimental ? Il y a des éléments facilitateurs : des classes souvent dédoublées, un programme allégé, de fait indicatif, et surtout aucune sanction à l'examen. Preuve que la gratuité de la pensée, à l'ère du consumérisme scolaire, peut produire des effets positifs !

Mais qu'en serait-il d'une généralisation qui ne reposerait pas sur le volontariat des enseignants, rendant obligatoire le traitement de toutes les notions, et introduisant des épreuves écrites, type dissertation, avec note au baccalauréat ?

Décidément, l'expérimentation de cette innovation interpelle. S'il existe un " droit à la philosophie " ⁴ ou un " droit de philosopher " comme l'un des droits de l'homme à actualiser dans l'école de la République ⁵, l'introduction de la philosophie en lycée professionnel pourrait être une concrétisation de ce droit comme exigence politique.

Mais c'est aussi un défi pédagogique. Compte-tenu des difficultés à enseigner la philosophie aux élèves de lycée professionnel de façon habituelle (le cours, les grands auteurs, les dissertations), l'expérience menée pourrait contribuer à renouveler la didactisation de l'apprentissage du philosopher, tant par la pratique régulière de discussions philosophiques en classe ⁶, que par le développement de formes diversifiées d'écriture adaptées ⁷.

C'est en tout cas à renouveler en profondeur les modalités de l'enseignement philosophique que cette introduction peut avoir quelque chance d'avenir. La balle est dans le camp des professeurs de philosophie innovateurs... si l'institution les y autorise !

(1) Site www.philotozzi.com

(2) Revue de l'enseignement philosophique (ex : article de S. Perrier en sept-oct. 1999, et réponses de C. Brochard et C. Obadia en nov-déc. 1999).

(3) Voir par exemple l'article de H. Le Charlès in Diotime - l'Agora n° 6, juin 2000. Ou les intervention au colloque des 25-26 avril 2001 tenu à l'INRP sur " Nouveaux publics scolaires, nouvelles pratiques philosophiques " (actes publiés par le CRDP de Bretagne en 2002). D'après M. Le Bars, les filles saisiraient plus facilement le caractère opératoire de la réflexion philosophique dans leur vie personnelle, par exemple à partir de la notion de liberté. Ou celles de V. Caruana et D. Martz au colloque du CRDP de Rennes de mai 2002 sur les nouvelles pratiques philosophiques (actes publiés par le CRDP de Rennes en mars 2003).

(4) J. Derrida, Le droit à la philosophie, Galilée, Paris, 1990.

(5) Voir la première partie de la thèse de J.-C. Pettier, La philosophie en éducation adaptée : utopie ou nécessité ?, Strasbourg II, oct. 2000.

(6) L'oral argumentatif en philosophie (coord. M. Tozzi), CRDP Languedoc-Roussillon, 1999.

(7) Diversifier les formes d'écriture philosophique (coord. M. Tozzi), CRDP Languedoc-Roussillon, 2000.